

CONVENTION D'OBJECTIFS

période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019

ENTRE

le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à STRASBOURG Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes « *le Département* »

d'une part,

ET

le Comité Départemental de Cyclisme du Bas-Rhin, dont le siège est à la Maison des Sports, 4 rue Jean-Mentelin B.P. 95028 - 67035 STRASBOURG-CEDEX 2, représenté par son Président, ci-après désigné par les termes « *l'association* »

d'autre part,

VU

- le code général des collectivités territoriales ;
- la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- la délibération du Conseil Général du 25 octobre 2010 ;
- la délibération du Conseil Départemental du 8 décembre 2016 ;
- la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du 01 octobre 2018.

Préambule

Dans le domaine sportif, le Département du Bas-Rhin a conscience que le sport ne se réduit pas seulement à la simple pratique d'une activité. Il doit permettre, notamment chez les jeunes, l'acquisition de comportements et de valeurs essentiels dans l'apprentissage de la citoyenneté.

L'approche d'une pratique sportive est donc particulièrement bénéfique dès l'enfance. Pourtant, on constate que des déséquilibres géographiques et des inégalités entre habitants en fonction de leur localisation perdurent.

C'est pourquoi, les enjeux consistent aujourd'hui à favoriser le rééquilibrage entre les territoires mais également entre les habitants d'un même territoire. Promouvoir l'accès aux activités physiques et sportives pour tous les publics (personnes handicapées, enfants, seniors, jeunes de quartiers dits sensibles) et soutenir la vie et l'engagement associatifs sont des objectifs prioritaires en matière de politique sportive.

Un moyen de répondre à ces enjeux de développement réside dans la contractualisation globale avec le mouvement sportif. Elle apportera une plus grande lisibilité des politiques de développement menées par les partenaires du Département en matière d'animation des territoires et de soutien à la vie associative.

Le projet de l'association exprime les valeurs sur lesquelles se fondent ses orientations de développement et permettent au Département de disposer de moyens d'identification des enjeux propres à chaque territoire.

La présente convention fixe les orientations stratégiques ainsi que les missions à réaliser par l'association pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

I. – Les orientations stratégiques

1.1 – Enjeux

- ✚ garantir à tous les Bas-Rhinois, quel que soit leur âge, leur sexe, leur lieu de résidence ou leur condition sociale, un accès à une pratique sportive ;
- ✚ lier plus étroitement politique sportive et territorialisation ;
- ✚ introduire plus de cohérence et de lisibilité dans l'action départementale ;
- ✚ amplifier l'effet levier des politiques départementales ;
- ✚ passer d'une logique de guichet à une logique de projets.

1.2 – Diagnostic

Le nombre de licenciés dans le Bas-Rhin est de 1164 répartis sur 25 clubs. Le comité de cyclisme du Bas-Rhin est ainsi le premier comité départemental dans la discipline au sein du Grand Est.

Plusieurs événements ont été organisés au cours de la saison sportive 2016/2017 avec notamment :

- le Challenge de l'Est Cadets et manches Juniors ;
- le Championnat de Cyclo-Cross à Dossenheim-sur-Zinsel ;
- le Trophée de France de BMX à Schwenheim ;
- une démonstration de VTT Trial lors de la cérémonie des Trophées des Sports organisée par le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

En 2018, le Comité Départemental de Cyclisme, continue à :

- Développer les activités sur la piste du vélodrome : séances d'entraînement pour les jeunes des écoles de vélo, challenge Cartonage, épreuves spécifiques pour les cadets et juniors en vue de leur participation au challenge de l'Est, l'organisation du championnat inter départemental 67/68.
- Promouvoir le BMX à HautePierre et Schwenheim.
- Mettre en place des actions importantes pour les juniors : regroupements pour les entraînements, sélections 67 pour participation à des courses par étape.

Le comité a pour objectifs de poursuivre sa politique de développement sur les prochaines saisons sportives, avec notamment :

- ✚ la mise en place d'écoles de vélo au sein de chaque club bas-rhinois ;
- ✚ l'ouverture de la discipline au milieu scolaire ;
- ✚ le développement de la pratique du VTT peu présent dans le Bas-Rhin ;
- ✚ l'organisation d'épreuves grand public « vélo pour tous » ;
- ✚ la participation à la journée « mobilité » qui se déroulera à Strasbourg à la rentrée 2018 ;
- ✚ la formation des éducateurs, encadrants, juges, arbitres pour l'ensemble des activités de la discipline.

1.3 – Les axes de progrès et objectifs stratégiques

Les dimensions sociales, éducatives et sportives sont priorisées dans le cadre de la contractualisation avec le Département du Bas-Rhin durant les trois années à venir et se déclinent de la manière suivante :

- axe 1 : une politique sportive pour un soutien fort aux associations ;
- axe 2 : une politique sportive pour aménagement équilibré et durable du territoire ;
- axe 3 : une politique sportive érigeant le sport comme école de vie pour la jeunesse ;
- axe 4 : une politique sportive proposant un sport pour tous, tout au long de la vie ;
- axe 5 : une politique sportive favorisant le développement maîtrisé des sports de nature.

L'association poursuit trois objectifs de développement :

1. une politique sportive pour un soutien fort aux associations;
2. une politique sportive érigeant le sport comme école de la vie pour la jeunesse ;
3. une politique sportive pour aménagement équilibré et durable du territoire vie ;

Qui se traduisent par :

- la promotion les activités cyclistes et notamment le BMX auprès des collégiens ainsi qu'auprès des jeunes sur tout le département du Bas-Rhin ;
- un meilleur accueil des jeunes dans les écoles de cyclisme en accompagnant et soutenant les clubs notamment par la formation des bénévoles ;
- le développement du cyclisme et du VTT en un milieu rural de moyenne montagne.

1.4 – Les engagements du Département

Le Département s'engage au travers de la contractualisation avec l'association à :

- soutenir financièrement l'association ;
- travailler en partenariat avec l'association et définir avec elle les orientations stratégiques ainsi que le système d'évaluation des actions ;
- apporter une aide méthodologique à l'association dans la réalisation de ses objectifs ;
- proposer des rencontres pour réaliser des bilans quantitatifs et qualitatifs.

1.5 – Les engagements de l'association

Pour la réalisation des objectifs, l'association s'engage à :

- mobiliser les moyens humains, matériels et financiers adaptés à chaque objectif ;
- mettre en place un réseau de communication entre les dirigeants des clubs bas-rhinois, les structures agréées et l'association afin d'évaluer finement les besoins du terrain ;

- participer à la réflexion sur la problématique du développement territorial de la discipline ainsi que sur la dimension sociale et éducative de l'activité afin de renouveler les actions ;
- participer avec ses partenaires à un réseau d'échange permettant d'appréhender les besoins du terrain, exprimés ou non, et leurs évolutions ;
- fournir au Département les données quantitatives et qualitatives que l'association pourrait détenir, permettant ainsi au Département de disposer des données mises à jour du terrain ;
- diffuser la convention d'objectifs lors de l'assemblée générale de l'association ;
- utiliser le logotype du Département du Bas-Rhin sur toutes les publications relatives aux actions mises en œuvre au titre de la convention d'objectifs.

En outre, l'association s'engage à réaliser les actions définies dans son plan d'actions décrit ci-dessous.

II. – Le plan d'action et son évaluation

2.1 – Plan d'actions

- **Une politique sportive pour un soutien fort aux associations**

Action 1 : Accompagnement des clubs par des formations

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
- Formations théoriques et pratiques des bénévoles sur la base des formations fédérales de 1er niveau afin d'assurer un meilleur accueil des jeunes dans les écoles de cyclisme	L'évaluation se fera : - sur le bilan de l'ensemble des formations associées au nombre de participants - par le résultat du nombre de jeunes filles et garçons accueillis dans les différentes structures - nombre de bénévoles formés - nombre d'écoles de cyclisme

- **Une politique sportive érigeant le sport comme école de vie pour la jeunesse**

Action 2 : Développement de l'activité BMX

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
- Prises de contacts avec les collèges de Saverne et de Marmoutier pour proposer une animation par groupe de 20 élèves - Organisation d'événements pour tout public sur différents sites du Département	<u>Statistiques par collège :</u> Collège de Saverne : Nombre de séances réalisées et nombre de participants Collège de Marmoutier : Nombre de séances réalisées et nombre de participants Statistiques sur les autres sites du Département

Action 3 : Activités cyclistes au collège Sainte Philomène en partenariat avec l'ASC de Weyersheim

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur les parcours du jeune cycliste de la FFC - Initiation puis perfectionnement en cyclisme artistique ou en cycle balle - Organisation de sorties encadrées sur le réseau cyclable du département et sur les sentiers balisés par le club vosgien dans le secteur des Vosges du Nord - Organisation de séances spécifiques pour chaque activité (organisation d'un challenge du jeune "Vététiste" printemps 2020 avec des épreuves combinées (cross-country/enduro, trial, descente,...)) 	<ul style="list-style-type: none"> - Chronométrage des parcours avec mise en place d'un challenge du jeune cycliste au niveau du collège/nombre de participants - Participation à une première compétition de cyclisme artistique ou de cycle balle FFC en 2019/nombre de participants - Nombre de licenciés issus du collège - Relevé des distances et des dénivelés parcourus. - Participation à une compétition VTT FFC et UNSS en 2019 / nombre de participants - Participation aux compétitions organisées sous l'égide de la FFC/ nombre de participants

- **Une politique sportive pour aménagement équilibré et durable du territoire**

Action 4 : Développement du VTT en milieu rural de moyenne montagne

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un événement grand public autour du vélo dans le secteur - Mise en place de sorties VAE (Vélo à Assistance Electrique) accompagnées par des éducateurs diplômés et formés. - Communication auprès des pratiquants par panneaux d'affichages et avec l'aide des réseaux sociaux pour toucher un maximum de public - Mise en place de parcours fléchés et sécurisés pour tous les acteurs et usagers des forêts et des montagnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Géolocalisation des événements organisés - Réussite de l'événement, nombre de participants - Nombre de sorties réalisées et de participants ainsi que la fréquence par personnes. - Vérification du respect de la charte/nombre de signatures de charte - Exemplaires de supports utilisés pour la sensibilisation

2.2 – Indicateurs et suivi annuel d'exécution

L'association et le Département se rencontreront une fois par an pour évaluer ensemble les actions et redéfinir, si besoin est, les objectifs.

L'association s'engage à fournir un compte-rendu financier ainsi qu'un compte-rendu qualitatif et quantitatif du programme d'actions.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats et sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt général.

III. – Suivi financier

La convention d'objectifs est conclue pour une durée de deux ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Une convention financière annuelle interviendra afin de définir les modalités de l'intervention financière du Département.

Au regard des engagements imposés par la présente convention d'objectifs et sous condition qu'elle en remplira réellement les clauses, le Département subventionnera l'association à concurrence d'un montant prévisionnel de 5 000 € sur la durée de la convention, pour la réalisation des actions présentées.

Les contributions financières annuelles du Département ne sont applicables que sous réserve des conditions suivantes :

- le vote des crédits de paiement au budget départemental ;
- le respect par l'association de ses engagements ;
- la vérification par le Département de la réalisation des objectifs mentionnés à l'article 1 ainsi que des actions prévues.

IV. - Divers

La présente convention sera résiliée de plein droit, avec un préavis d'un mois mais sans indemnité en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la convention ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants à la convention, dès lors que, dans les trois mois suivants la date de réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas donné de suite favorable.

V. - Election du domicile

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties élisent domicile au siège du Département.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux dont l'un sera remis à chaque partie signataire.

Fait à STRASBOURG, le

Pour l'association,
Le Président,

Pour le Département,
Le Président du Conseil Départemental,

Frédéric BIERRY